



APREL



Association Professionnelle du Patronage Romain des Industries Electrotechniques, Electronique, Communications et Technologie de l'Information

Calea Dorobanților 134, București, Sect 1; Tel/Fax: 021. 232.36.10; Tel: 231.89.90; E-mail: aprel@aprel.ro; www.aprel.ro

Fondée: 1997

Association des employeurs de l'industrie électrotechnique et électronique, télécommunications et technologies de l'information. Organisation autonome, indépendante des pouvoirs publics, partis politiques et syndicats, non - politique, à but non lucratif et non gouvernemental

Objectif :

- Représenter et promouvoir les intérêts professionnels, sociaux et économiques des membres
- Contribution à la création d'un environnement d'affaire favorable, concurrentiel et prévisible.

Le Conseil d'administration de APREL :

- Président V.Valeriu Velciu
- Premier Vice- président Virgil Popa
- Vice-président Ion Potarniche
- Vice-président Pavel Pughin
- Vice-président Grigore Nelepcu

Affiliation :

- APREL est affiliée à la **Confédération Nationale CONPIROM**:
- 14 organisations nationales d'employeurs et des fédérations patronales
- Les principales branches de l'industrie: métallurgie, construction mécanique, sidérurgie, l'électronique, électrotechniques, communications et technologies de l'information, les meubles, la foresterie, agriculture, services, constructions, l'industrie du verre.
- Le Président APREL, Monsieur Valeriu Velciu, est aussi membre du Conseil d'administration CONPIROM, en tant que vice-président.

Les principales activités APREL :

- Négociateur du Contrat collectif de travail du niveau de la branche et national,
- Participation à des commissions nationales spécialisées et dans des structures spécifiques du dialogue social, organisé par:
 - Ministère de l'éducation, de la recherche,
 - Ministère des Communications et technologies de l'information
 - Conseil national de l'Office national des pensions
 - Préfectures de comté
 - Agences nationales pour l'emploi et la formation professionnelle,
- L'élaboration et l'approbation des normes professionnelles,
- Élaboration de normes pour re-qualification et de certification du personnel de terrain
- Soumission des propositions de légiférer dans des domaines d'intérêt national.
- Participation à des négociations et des accords avec les autorités publiques et les syndicats
- Coopération avec des associations similaires dans d'autres pays:
 - Organiser des réunions d'accords bilatéraux et multilatéraux
 - Organiser des pavillons nationaux (co-financement des dépenses du budget de l'Etat).
- Faciliter les liens directs avec les agents économiques en Roumanie
- Promouvoir les possibilités juridiques et d'affaires en Roumanie